



## **JAMAÏQUE**

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Jamaïque**, pour un séjour de moins de 90 jours, si vous êtes ***citoyen français***.

Pour les autres nationalités nous consulter.

### **Formalités à connaître :**

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 6 mois
- Visa pour un séjour touristique : oui
- Visa pour un séjour d'affaire : oui
- Vaccin : Aucun